

\*\*\*\*\*

Paris, le 6 février 2011

\*\*, rue \*\*\*\*\*

75001 Paris

Tél : 06.\*\*\*\*\*

Madame le Commissaire Divisionnaire  
Commissaire de l'arrondissement du 1<sup>er</sup>  
Madame Goetz Valérie  
49 place Marché St Honoré  
75001 PARIS

Madame le Commissaire Divisionnaire,

Samedi soir entre 1H00 et 3H30 j'ai fait appel à 3 reprises aux services de Police du 1<sup>er</sup> arrondissement pour faire cesser un tapage nocturne.

Le restaurant « Cuisine et Confidences » situé 44, rue Croix des Petits-Champs, Paris 1<sup>er</sup> s'est transformé en bar de nuit clandestin. J'attire votre attention, sur le fait que cet établissement n'affiche aucune licence ni pour la vente d'alcool ni pour l'ouverture de nuit. Par ailleurs, aucune autorisation préfectorale ne semble avoir été accordée pour la mise en place d'équipements de sonorisation et la présence d'un DJ.

Le gérant de ce restaurant se tourne vers des activités plus rentables sans se soucier des obligations administratives afférentes. En effet, les pancartes sur sa vitrine ne font aucun mystère de ses ambitions :

*« Pour vos soirées, pensez à privatiser Cuisine et Confidences.*

*Nous organisons vos apéritifs, vos buffets, vos événements, vos soirées et même plus ...*

*Filip se fera un plaisir de vous renseigner »*

Voici un résumé de « vos soirées et même plus » de samedi soir : Durant toute la soirée jusqu'à 3H45 le restaurant s'est transformé en boîte de nuit (DJ, lumières, sono, etc.). A 1H00 du matin la musique était identifiable depuis la Rue du Louvre. Dans la appartements limitrophes (dont le mien), il était impossible d'entendre autre chose que cette musique. A trois heures du matin, les clients éméchés par de l'alcool à pas cher criaient, vomissaient et urinaient dans les rues Croix des Petits-Champs et Coquillière.

Dès que je suis rentré chez moi vers 1H00 j'ai demandé l'intervention de la BAC. Après deux appels sans intervention policière, à 3H30 je me suis présenté à l'accueil du Commissariat Central. Il m'a été répondu que la BAC était débordée et qu'elle ne pourrait pas passer ce soir là. Devant mon assistance, les policiers on demandé l'intervention d'un véhicule banalisé. On m'a indiqué alors que le policiers ne seraient pas habilités à contrôler les licences car seule la BAC pouvait le faire. Je me désolé de cette immunité de fait, et je vous prie de me confirmer qu'il était bien impossible dans la nuit du 5 au 6 février entre 1H et 3H30 de procéder à un contrôle de licence dans cet établissement.

Voulant, porter plainte, les policiers m'ont renvoyé vers le Commissariat de la place Lescot car il n'y avait pas d'Officier de Police Judiciaire pour prendre une plainte.

Je me suis rendu ce dimanche dans ce commissariat. L'OPJ m'a indiqué qu'il s'agissait de faits relevant de Police Administrative pour lesquels il ne pouvait poursuivre. Il m'a demandé de m'adresser à l'UPA sous votre autorité.

Comme il m'est légalement impossible de me porter partie civile dans cette affaire et après avoir subi durant deux années les excès du Bar d'en face « Le Nustrale », je sollicite votre intervention pour mettre fin le plus rapidement possible à ces désordres. Il me serait difficilement compréhensible qu'un bar clandestin puisse faire sa loi dans le quartier jusqu'à pas d'heure.

Par ailleurs je doute sérieusement qu'un établissement en sous-sol sans sortie de secours dispose des agréments préfectoraux indispensables pour accueillir plusieurs centaines de personnes comme ce fut le cas hier soir. De la même façon, je m'étonne qu'une installation électrique conçue pour un restaurant puisse supporter les éclairages professionnels des discothèques.

Veillez agréer, Madame le Commissaire Divisionnaire, l'expression de mes salutations distinguées.

\*\*\*\*\*

